

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 5 décembre 2025
N° CP-2025-9-14-6
N° applicatif 14368

14 ème Commission

Commission Agglomération de Mulhouse

Direction

Direction des routes, des infrastructures et des
mobilités

AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR A 36 - MERTZAU À MULHOUSE - CONVENTION DE FINANCEMENT

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes de la convention à conclure avec Mulhouse Alsace Agglomération et la Ville de Mulhouse dans le cadre du projet d'opération routière de l'échangeur dit de la "Mertzau" entre l'autoroute A36 et la RD430 à MULHOUSE. Cette convention porte sur :

- la définition du programme de l'opération ;
- les hypothèses de trafics à respecter entre toutes les parties ;
- les modalités de financement avec une clé de répartition à 50 % pour la CeA et 50% pour M2A /ville de Mulhouse ;
- et la fixation du coût de l'opération qui se porte à 15.24 M€ TTC (valeur février 2025) hors coût pour les mesures compensatoires.

La modification de l'échangeur n°18 entre l'autoroute A36 et la RD430 à Mulhouse trouve son origine dans les négociations qui ont précédé le 12ème Contrat de Plan Etat-Région Alsace. La Ville de Mulhouse a suspendu son accord au cofinancement de la mise à 2 x 3 voies de l'A36 à la restructuration de cet échangeur et c'est ainsi qu'un accord global entre les co-financeurs a été trouvé permettant le démarrage du chantier de la troisième voie de l'A36.

L'opération de modification de cet échangeur a été inscrite dans le Contrat de Plan Etat-Région Alsace 2015-2020 sous le nom d'échangeur de la Mertzau. Elle avait alors été estimée à 4,5 M€ TTC avec 4 M€ inscrits dans ce Contrat de Plan qui n'ont, par contre, pas été réinscrits dans le Contrat de Plan en cours sur la période 2022-2027.

L'A36 et la RD430 sont 2 axes structurants majeurs du Nord de l'agglomération mulhousienne.

L'A36 - Rocade Nord de Mulhouse, en plus d'un itinéraire de transit interurbain, assure une fonction essentielle pour les déplacements internes à l'agglomération.

La RD430 dessert une importante zone de population, comprenant les communes du Bassin potassique puis la vallée de Guebwiller. Cette route permet l'accès rapide au centre-ville de Mulhouse, en aboutissant aux quartiers du Nouveau Bassin.

Le quadrant Nord-Est de l'agglomération de Mulhouse est ainsi accessible à partir de

l'échangeur de la Mertzau, qui lie l'A36 à la RD430, ainsi qu'à partir de l'échangeur de Mulhouse-Centre.

Dans la configuration actuelle de l'échangeur de la Mertzau, ce secteur en cours d'aménagement et de rénovation, qui comprend des équipements publics de rayonnement important (le Parc des Expositions, le musée de l'Automobile...), souffre d'une accessibilité délicate depuis ou vers l'A36, entraînant des problèmes de congestion lors des tranches horaires de pointes avec une situation proche de la saturation sur certaines voiries majeures de Mulhouse.

L'opération projetée vise ainsi à compléter l'échangeur de la Mertzau de manière à :

- Permettre de rejoindre l'A36 et le réseau autoroutier en direction de l'Est ou du Nord de l'agglomération via le réseau routier local par la rue de la Mertzau, autour du Parc des Expositions ;
- Permettre de rejoindre plus directement le secteur de la Mertzau et le Parc des Expositions à partir de l'A36 en provenance de l'Ouest de l'agglomération ;
- Faciliter si possible l'accès au secteur de la Mertzau pour un trajet en provenance du Nord ou de l'Est de l'agglomération ;
- Sécuriser les échanges entre l'A36 et la RD430 en améliorant certaines non-conformités dans la géométrie actuelle de l'échangeur et notamment en créant une voie collectrice au droit des deux sorties rapprochées vers Mulhouse et vers Guebwiller.

Au regard de ces considérations d'intérêt général, cette opération fait partie des projets structurants inscrits à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement des Routes 2022-2028 de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est pourquoi la Collectivité européenne d'Alsace a décidé d'avancer la partie financière incomptant à l'Etat dans l'attente du règlement du contentieux intenté contre ce dernier visant à obtenir le versement des subventions dues par l'Etat à la Collectivité européenne d'Alsace, d'un montant global de 3 800 000 €.

Cette opération revêt une importance vitale pour l'accès au Parc des Expositions de Mulhouse ainsi que sa lisibilité et son développement futur mais aussi pour l'attractivité globale des quartiers du Nord de la ville de Mulhouse. Elle participe également à l'amélioration de l'image de l'entrée de la ville depuis l'A36.

Par ailleurs, elle constitue une complémentarité avec le projet de réaménagement de la rue de la Mertzau (section échangeur – rue Lefebvre) porté par la Ville de Mulhouse. Le programme doit encore être finalisé, il intégrera les entrées et sorties de parkings du Parc des Expositions, la reprise du carrefour rue de la Mertzau / rue Lefebvre, le stationnement à proximité du musée de l'Automobile et de la salle de spectacle du Noumatrouff ainsi que le développement global du quartier.

L'objectif est de réaliser de manière coordonnée le projet de l'échangeur et celui du réaménagement du quartier afin de concevoir une nouvelle entrée et sortie d'agglomération et de ville.

La maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de réalisation de l'échangeur sera assurée par la CeA, conformément aux dispositions de l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique. A cet effet, il conviendra de conclure ultérieurement entre les présentes parties une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour désigner la Collectivité européenne d'Alsace, maître d'ouvrage de l'opération et pour préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixer le terme.

L'enveloppe financière estimative de l'opération se monte à **15,24 M€ TTC valeur février 2025 dont 2 M€** pour les bassins d'assainissement non réalisés par l'Etat lors de l'opération « mise à 2x3 voies » de l'A36.

L'enveloppe financière estimative valeur février 2025 est décomposée comme suit :

Etudes : levés topographiques, sondages géotechniques, environnementales, maîtrise d'œuvre, reconnaissances archéologiques	1 000 000 €
Suivi et contrôles des travaux : coordination SPS, direction de l'exécution des travaux, contrôle extérieur travaux et topographique	400 000 €
Travaux : collectrice, giratoires Est et Ouest et leurs bretelles de raccordement à l'A36 et à la RD430, passage inférieur sous la RD430, assainissement et bassin d'assainissement de l'échangeur et d'A36	11 300 000 €
TOTAL HT	12 700 000 €
TVA	2 540 000 €
TOTAL TTC	15 240 000 €

Cette enveloppe ne comprend pas les mesures compensatoires qu'il faudra mettre en œuvre pour compenser les impacts du projet. Elles seront définies dans les phases d'études ultérieures.

La CeA assurera le préfinancement de la totalité de l'opération selon l'enveloppe financière prévisionnelle. Elle procèdera au mandatement des dépenses en TTC et bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA.

Le coût global a été évalué à 12 700 000,00 € HT (date valeur février 2025). Il sera réévalué à l'issue de la phase AVP, de la phase PRO, des appels d'offres travaux et à l'issue des travaux à l'appui des DGD pour tenir compte de l'inflation et des éventuelles évolutions de programme en cours d'études.

La clé de financement conclue est la suivante :

- 50% CeA ;
- 50% m2A et Ville de Mulhouse, soit 35,75% pour M2A et 14,25 % pour la Ville de Mulhouse.

La participation des parties à la réalisation de l'opération est répartie de la manière suivante :

Financeur	Montant de la participation en € HT	Taux de participation (en % du total HT)
Collectivité européenne d'Alsace	6 350 000,00 (dont 3,8 M€ HT de préfinancement à récupérer auprès de l'Etat au titre du CPER Alsace 2015-2020)	50,00 %
Mulhouse Alsace Agglomération (M2A)	4 540 250,00	35,75 %
Ville de Mulhouse	1 809 750,00	14,25 %
TOTAL	12 700 000,00	100,00 %

L'Etat a confirmé qu'il ne cofinancera ni le projet d'aménagement de l'échangeur de la Mertzau ni la réalisation des bassins d'assainissement relatifs à l'achèvement de la mise à 2x3 voies de l'A36 dans la traversée de Mulhouse.

La Collectivité européenne d'Alsace a donc déposé, le 6 octobre 2025, une requête auprès du Tribunal administratif de Strasbourg pour condamner l'Etat à honorer ses engagements financiers figurant dans le CPER Alsace 2015-2020 en procédant au versement des subventions dues à la CeA au titre de l'aménagement de l'échangeur de la Mertzau à Mulhouse, à savoir, d'une part, 1 800 000 € HT au titre de l'opération d'aménagement de l'échangeur et, d'autre part, 2 000 000 € HT pour les bassins d'assainissement de l'A36 différés par l'Etat lors de la mise à 2x3 voies de l'A36, soit la somme globale de 3 800 000 € HT.

Dans l'hypothèse où après condamnation, l'Etat apporterait cette contribution financière forfaitaire au projet, **cette participation viendrait exclusivement en déduction de la part de la Collectivité européenne d'Alsace.**

La convention en annexe à ce rapport a ainsi pour objet de définir le programme, les hypothèses des trafics à respecter, le coût de l'opération et les modalités de financement pour la réalisation du projet d'aménagement de l'échangeur entre l'A36 et la RD430, dit de la « Mertzau » à Mulhouse.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la convention financière, jointe en annexe au présent rapport, à conclure avec Mulhouse Alsace Agglomération et avec la Ville de Mulhouse dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur de la Mertzau entre l'autoroute A36 et la RD430 à Mulhouse portant sur :
 - la définition du programme de l'opération ;
 - les hypothèses de trafics à respecter entre toutes les parties ;
 - les modalités de financement avec une clé de répartition à 50 % pour la CeA et 50% pour M2A /Ville de Mulhouse ;
 - et la fixation du coût de l'opération qui se porte à 15.24 M€ TTC (valeur février 2025) hors coût pour les mesures compensatoires ;
- De m'autoriser à signer cette convention et, le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- De noter que les dépenses et recettes relèveront des imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P067	O0012	P067E04	T01	(1514)-23-2315-843	15 240 000 €
TOTAL Dépenses					15 240 000 €
P067	O0012	P067E02	T01	(4230)-13-13258-843	4 540 250 €
P067	O0012	P067E02	T01	(4246)-13-13248-843	1 809 750 €
TOTAL Recettes					6 350 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

